

Formation continue

Tarifs 2018 - 19

Votés au Conseil d'administration du 22 janvier 2018

Table des matières

1	La formation tout au long de la vie	3
1.1	Le régime réglementaire de la formation professionnelle continue	3
2	Frais de formation applicables au régime de la formation professionnelle continue	4
2.1	Préparation d'un diplôme national	4
2.1.1	DUT	4
2.1.2	Licence	5
2.1.3	Licence professionnelle	5
2.1.4	Master 1	5
2.1.5	Master 2	5
2.1.6	Diplôme d'ingénieur	6
2.1.7	Doctorat.....	6
2.1.8	Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).....	6
2.1.9	Redoublement des Diplômes Nationaux (DN).....	6
2.2	Autres formations	7
2.2.1	Préparation d'un diplôme d'université (DU)	7
2.2.2	Modularisation et formations courtes (inter, intra et sur mesure).....	7
2.2.3	Préparation d'un concours ou d'un examen professionnel	8
2.2.4	Formations qualifiantes en français (Français pour Etrangers FETE)	8
2.2.5	Prestations particulières.....	8
2.2.5.1	Validation des acquis de l'expérience (VAE) et Validation des études supérieures (VES).....	8
2.2.5.2	Bilan de compétences	10
2.2.5.3	Formations sur mesure et préparation de concours.....	10
3	Les droits facultatifs	13
3.1	Droits pour l'accès aux supports médiatisés d'enseignement	13
3.2	Droit pour délivrance de duplicata de la carte d'étudiant multi-service	13
3.3	Droit pour la transmission du parchemin de diplôme	13
3.4	Droits pour l'accès aux prestations proposées par le département CRL-LANSAD, Centre de Ressources en Langues pour spécialistes d'autres disciplines	14
4	Annexes : Catalogue des tarifs des DU	15

1 La formation tout au long de la vie

En vertu de l'Art. L. 6111-1 du code du travail « La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'État, les régions et les partenaires sociaux, dans les conditions prévues au 2° de l'article [L. 6123-1](#). Cette stratégie est déclinée dans chaque région dans le cadre du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales [...]».

1.1 Le régime réglementaire de la formation professionnelle continue

Le cadre réglementaire de la formation continue est régi par les articles D.714-55 à D. 714-72 du code de l'éducation.

La distinction entre les deux régimes réglementaires de formation, formation initiale et formation professionnelle continue est définie dans la note DGESIP A1 n°0011 du 20 février 2014 de la façon suivante :

« La distinction principale entre les régimes de formation initiale et continue résulte du critère de conventionnement, spécifique à la formation continue, qui se traduit par la signature d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle (on parlera de convention dans le cas d'une personne morale de droit public ou privé et de contrat à titre individuel lorsqu'il s'agit d'une personne physique) entre la personne et l'établissement formateur tel qu'il est décrit dans les articles L.6353-1¹ à L.6353-7 du code du travail et l'article D.714-62 du code de l'éducation. Ce critère détermine le statut de stagiaire de la formation continue². »

Ainsi toute personne ne satisfaisant pas ce critère de conventionnement - dont l'objet principal est de faire bénéficier aux étudiants d'une ingénierie et de prestations spécifiques de formation - relève du régime de la formation initiale.

En revanche, dans le cas où la personne ne bénéficie d'aucun financement institutionnel (ie. d'un contrat avec un organisme financier) elle ne relèvera de la formation continue que si elle bénéficie d'un conventionnement et d'aménagements particuliers pour la formation qu'elle souhaite suivre. Dans le cas contraire, la personne relève du régime de la reprise d'étude non financée et les frais d'inscriptions sont les mêmes que ceux acquittés par les étudiants en formation initiale.

Un cas particulier de ce régime de la formation initiale est la formation initiale en apprentissage, qui regroupe les personnes âgées de 16 à 30 ans, suivant une formation universitaire diplômante et bénéficiant d'un contrat d'apprentissage.

1

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904411&dateTexte=&categorieLien=cid>

² Cette note précise également : « ...ni l'âge limite de 28 ans au-delà duquel les individus ne peuvent bénéficier de la sécurité sociale étudiante, ni l'interruption d'au moins deux ans des études ne constituent des critères réglementaires autorisant l'inscription d'une personne en formation continue. »

2 Frais de formation applicables au régime de la formation professionnelle continue

2.1 Préparation d'un diplôme national

Trois tarifications sont prévues selon le statut du stagiaire de formation continue :

- Tarif T1 : Salarié bénéficiant d'une prise en charge par un tiers (entreprise, OPCA, OPACIF...). Si la prise en charge ne couvre pas intégralement le tarif T1, la part restante due est à la charge du stagiaire, sans toutefois excéder le tarif T3.
- Tarif T2 : Demandeur d'emploi indemnisé au titre de l'ARE ou non et bénéficiant d'une prise en charge par un tiers public (Pôle emploi, Région, etc...). Au montant de la prise en charge en vigueur par Pôle emploi, s'ajoutent 500 euros de frais d'inscription à la charge du stagiaire.
- Tarif T3 : Demandeur d'emploi indemnisé et non pris en charge, fonctionnaire dans le cadre d'un Congé de formation professionnelle (CFP).

Un demandeur d'emploi ne peut s'inscrire à une formation sans l'accord de Pôle Emploi. Le dernier relevé de situation « un avis de situation » est exigé lors de l'inscription administrative.

Dans le cas où la formation est aménagée sur deux années, le stagiaire, quelles que soient les modalités de financement, s'acquitte du tarif du diplôme au prorata des heures suivies chaque année.

Les tarifs sont récapitulés dans les tableaux suivants.

2.1.1 DUT

Domaine	Diplôme	Tarif T1 €	Tarif T2	Tarif T3 20% de T1
DEG, SHS	DUT 1	5 900 €	2 000 €	1 180 €
STS		9 000 €	2 000 €	1 800 €
DEG, SHS	DUT 2	5 000 €	2 000 €	1 000 €
STS		7 000 €	2 000 €	1 400 €

SHS	Année spéciale DUT infoCom	6 200 €	1500 €	1240 €
-----	-------------------------------	---------	--------	--------

2.1.2 Licence

Domaine	Diplôme	Tarif T1€	Tarif T2	Tarif T3 20% de T1
ALL,DEG,SHS	L	3 000 €	2 000 €	600 €
STS		6 000 €	2 000 €	1 200 €

2.1.3 Licence professionnelle

Domaine	Diplôme	Tarif T1€	Tarif T2	Tarif T3 20% de T1
ALL	L pro	5 700 €	2 000 €	1 140 €
DEG, SHS		7 100 €	2 000 €	1 420 €
STAPS		7 200 €	2 000 €	1 440 €
STS		7 200 €	1 500 €	1 440 €

2.1.4 Master 1

Domaine	Diplôme	Tarif T1€	Tarif T2	Tarif T3 20% de T1
DEG, SHS	M1	3 000 €	2 000 €	600 €
ALL		4 500 €	2 000 €	900 €
STS		6 500 €	2 000 €	1 300 €
STS SPI		7 500 €	2 000 €	1 500 €

2.1.5 Master 2

Domaine	Diplôme	Tarif T1€	Tarif T2	Tarif T3 20% de T1
ALL	M2	6 500 €	2 000 €	1 300 €
SHS		5 000 €	2 000 €	1 000 €
DEG, STS		7 000 €	2 000 €	1 400 €

2.1.6 Diplôme d'ingénieur

Domaine	Diplôme	Tarif T1€ résultant	Tarif T2	Tarif T3 20% de T1
SITEC	FIPMECA	22 000 €	-	-
SITEC	FIPMECA (remise à niveau)	800 €	-	160 €

2.1.7 Doctorat

	Diplôme	Tarif T1€ résultant	Tarif T2	Tarif T3 20% de T1
Tout domaine	Doctorat	2 000 €		400 €

2.1.8 Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Les conditions de prise en charge pour ce diplôme étant distinctes des autres diplômes nationaux présentés dans les sections ci-dessus, l'identification des catégories de tarifs diffère de la façon suivante :

- Le stagiaire bénéficie d'une prise en charge à 100% ;
- Le stagiaire bénéficie d'une subvention Région plafonnée ou ne bénéficie d'aucune prise en charge. L'inscription est soit annuelle, soit par module.

En cas de redoublement, c'est le tarif par module qui est appliqué.

Inscription	Prise en charge à 100%	Subvention Région ou Aucune prise en charge
Annuelle	1 600 €	480 €
Par module	400 €	120 €

2.1.9 Redoublement des Diplômes Nationaux (DN)

En cas de redoublement, ces mêmes tarifs sont applicables, excepté lorsque le redoublement concerne une soutenance de mémoire. Dans ce cas, le stagiaire s'inscrit l'année suivante et s'acquitte du tarif unique de 280 euros.

2.2 Autres formations

2.2.1 Préparation d'un diplôme d'université (DU)

Pour chaque DU ouvert au régime de la formation continue, deux tarifs sont définis selon le niveau de prise en charge du stagiaire :

Tarif T1 :

Salarié bénéficiant d'une prise en charge par un tiers (entreprise, OPCA, OPACIF, employeur public ou associatif,...). Si la prise en charge ne couvre pas intégralement le tarif T1, la part restante due est à la charge du stagiaire, sans toutefois excéder le tarif T2.

Tarif T2 :

- appliqué au demandeur d'emploi indemnisé au titre de l'ARE ou non et bénéficiant d'une prise en charge par un tiers public (Pôle emploi, Région, etc...). Si la prise en charge ne couvre pas la totalité des frais de formation, la différence entre le T2 et la prise en charge de Pôle emploi correspond à des frais de gestion et d'inscription et reste à la charge du stagiaire.
- appliqué au demandeur d'emploi indemnisé ou non dont les frais de formation ne sont pas pris en charge : personne en reprise d'étude à sa propre initiative, fonctionnaire dans le cadre d'un Congé de formation professionnelle (CFP).

Lorsque la prise en charge n'est pas de 100%, la part restante due est à la charge du stagiaire, plafonnée à la tarification T2. En cas de redoublement, ces mêmes tarifs sont applicables, excepté lorsque le redoublement concerne une soutenance de mémoire. Dans ce cas, le stagiaire s'inscrit l'année suivante et s'acquitte du tarif unique de 280 euros.

Dans le cas où la formation est aménagée sur deux années, le stagiaire, quelles que soient les modalités de financement, s'acquitte du tarif du DU au prorata des heures suivies chaque année.

Le catalogue des tarifs des DU est présenté en annexe 1 de ce document.

2.2.2 Modularisation et formations courtes (inter, intra et sur mesure)

Les formations suivies dans ce cadre doivent, entre autres, être à visée certifiante, qualifiante et/ou diplômante. Elles doivent figurer sur une liste établie par la commission paritaire nationale emploi formation de la branche professionnelle dont relève l'entreprise ou par des instances de coordination nationale ou régionale (CNEFOP, SFC).

Pour une modularisation de l'offre de formation déjà existante (DN/DU) le calcul du tarif de la formation est le suivant : nombre d'heures X tarif horaire du diplôme concerné.

L'université Paris Nanterre propose également des formations courtes (inter, intra et sur mesure). Le coût journalier sera défini par la direction de l'UFR sur la base d'une étude de soutenabilité du projet (budget prévisionnel) réalisée par le SFC. Il sera ensuite validé par les conseils d'UFR.

2.2.3 Préparation d'un concours ou d'un examen professionnel

Les tarifs acquittés pour la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel sont les suivants :

	2018-2019
PREPARATION A L'AGREGATION	Tarif d'inscription à un Master 2 ^e année du domaine concerné (cf. table 2.1.5)
PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE DU PATRIMOINE	

2.2.4 Formations qualifiantes en français (Français pour Etrangers FETE)

- Formations "Français pour publics spécifiques" : 2 000€
- Formation en français pour public "au pair" : 520€ /semestre
- Tarif TCF (Test de connaissance du français dit général) : 110€

2.2.5 Prestations particulières

2.2.5.1 Validation des acquis de l'expérience (VAE) et Validation des études supérieures (VES)

Le cadre légal et réglementaire est fixé dans le code de l'éducation aux articles L 613-3 et L613-4 et les articles R.613-32 à R.613-37, D.613-38 à D.613-50.

La VAE permet d'obtenir un diplôme par reconnaissance des compétences acquises lors d'une activité professionnelle. La VAE est un dispositif légal : tout candidat a le droit d'en faire la demande (acceptée ou non). La procédure cumule la constitution d'un pré-dossier présenté en Commission pédagogique dans les UFR concernées, et accepté ou non pour continuation. En cas d'avis positif, le candidat produit un dossier-mémoire professionnel et le soutient devant un jury pour attribution du diplôme en tout ou en partie.

La VES permet d'obtenir un diplôme par reconnaissance de l'équivalence d'un autre diplôme (le plus souvent étranger) ou pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

a) VAE

- VAE individuelle

	Salariés pris en charge* (tout OPCA ou plan de formation de l'employeur)	Demandeur d'emploi pris en charge par Pôle Emploi	Autres cas
ACCOMPAGNEMENT	1 800 €	800 €	900 €
Accompagnement renforcé (incluant suivi post-jury)		1200 €	
JURY	1 000 €	640 €	400 €
TOTAL	2 800 €	1440 € (à 1840 € en cas d'accompagnement renforcé)	1 300 €

* un plafond de 750 € reste à la charge du candidat en cas de prise en charge partielle.

Lors d'une inscription qui fait l'objet d'une prise en charge, il sera demandé aux candidats de fournir un chèque de caution (montant précisé dans la colonne « autres cas » du tableau ci-dessus) pour pallier l'absence d'une prise en charge effective.

- VAE collective

Sur un même diplôme :

- Accompagnement = 1000€ par candidat correspondant à 5 journées réparties sur 6 à 9 mois.
- Jury = 900€ par candidat pour 5 ; 800€ par candidat entre 6 et 9 ; 700€ pour 10

Nombre de candidats	Accompagnement	Jury	TOTAL
4 à 5	1000 €	900 €	7 600 à 9 500€
6 à 9	1000 €	800 €	Entre 10 800 et 16 200 €
10 et plus	1000 €	700 €	17 000 € et plus

Sur des diplômes différents :

- Accompagnement = 1000 € par candidat (correspondant à 5 journées réparties sur 6 à 9 mois).
- Jury = 1000 € par candidat
- Total = 2000 € TTC par candidat (quel que soit le nombre de candidats)

Les candidats sont considérés comme des stagiaires de la Formation Continue et aucun frais d'IA ne leur est facturé en complément.

- VAE Partielle

Les frais de formation sont fixés selon le statut du stagiaire :

Un stagiaire ayant eu une VAE partielle et qui doit suivre les UE ou les EC prescrits par le Jury pour obtenir son diplôme s'acquitte des frais de formation continue au prorata des heures suivies (tarifs selon la formation).

Un stagiaire ayant eu une VAE partielle et qui doit préparer un mémoire ou un dossier sans assister aux cours, relève du régime d'inscription de la formation initiale et s'acquitte des droits de scolarité relatifs au diplôme.

Les mêmes frais de formation s'appliquent aux stagiaires combinant, sur la même période, les deux dispositifs : VAE et formation partielle

b) VES

Candidats pris en charge (quel que soit le financeur) : 100%	Financement individuel	Classes préparatoires aux grandes écoles et étudiants*	Demandeurs d'emploi non pris en charge
780 €	570 €	50 €	380 €

*Ce droit est à verser en sus des droits nationaux relatifs à la licence.

Concernant les boursiers et les pupilles de la Nation, l'exonération des droits de VES ne concerne l'inscription qu'à une seule VES. L'inscription à une deuxième VES donne lieu à un paiement de 50,00 euros.

2.2.5.2 Bilan de compétences

Les tarifs d'un bilan de compétences sont fonction d'un échelonnement différent selon l'organisme financeur.

Tarif de base pris en charge (employeur secteur privé)	Candidat pris en charge /Pôle emploi et candidats fonction Publique et autres OPCA/OPACIF	Candidat pris en charge AFDAS / UNAGECIF	Candidat pris en charge ANFH	Candidat pris en charge UNIFAF	Candidat pris en charge UNIFORMATION	Financement individuel
2 400 €	1 750 €	1 800 €	1 680	1 600 €	1 344 €	1 200 €

Les candidats internes à l'université souhaitant bénéficier d'un bilan de compétences sont invités à se rapprocher du service de l'accompagnement individuel.

2.2.5.3 Formations sur mesure et préparation de concours

L'université Paris Nanterre propose des formations, sur mesure ou non, et des préparations de concours spécifiques.

2.2.5.4 Formations sur mesure ou non

Pour des formations sur mesure, le coût horaire sera défini par le directeur du SFC et le porteur du projet en UFR sur la base d'une étude de soutenabilité du projet (budget prévisionnel). Il sera ensuite validé par le conseil d'UFR.

Pour une modularisation de l'offre de formation déjà existante (DN/DU) le calcul du tarif de la formation est le suivant : nombre d'heures X tarif horaire.

a) Autres

La formation préparant au diplôme d'Etat « Médiateur familial » est dispensée par l'UFR DSP. Les tarifs sont les suivants :

Prestation	Candidat pris en charge	Tarif individuel (non pris en charge)
Préparation au diplôme d'Etat « Médiateur familial »	8 500 €	5 200 €
Module d'accompagnement du mémoire d'une durée de (17,5h) pour les stagiaires n'ayant pas validé le mémoire <i>L'arrêté du 12 mars 2012 relatif au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial précise que le candidat dispose de 5 ans pour valider l'ensemble du diplôme</i>	370 €	370 €

Des formations portant sur les métiers des bibliothèques sont offertes par Médiadix, sous la forme de stages de formation sur catalogue ou sur mesure. Les tarifs sont les suivants :

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Stages de formation continue sur catalogue (prix par personne et par jour)	100 €	150 €		
Stages sur mesure (prix par groupes et par jours)			1 000 €	1 500 €

Le tarif A s'applique aux :

- Personnel des bibliothèques ou centres de documentation relevant du Ministère de la culture, des collectivités territoriales, et de l'Assistance publique hôpitaux de Paris (APHP) ou d'autres hôpitaux publics.
- Personnel des bibliothèques relevant de la DGESIP (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche),

Le tarif B s'applique aux :

- Personnels des bibliothèques de tout statut, ne relevant pas du tarif A, y compris personnel des grands organismes (hors UMR et UMS) relevant de la DGRI (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation) et y compris les personnels des bibliothèques et centres de documentation du ministère de l'éducation nationale (enseignement scolaire).

Le tarif C s'applique aux :

- Bibliothèques relevant de la DGESIP (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche);
- Bibliothèques territoriale, Ministère de la culture, Bibliothèques et centres de documentation de l'Assistance publique hôpitaux de Paris (APHP) ou d'autres hôpitaux publics.

Le tarif D s'applique aux :

- Bibliothèques et centres de documentation des grands organismes (hors UMR) relevant de la DGRI (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ;
- Autres bibliothèques et centres de documentation (autres ministères, secteur privé, secteur associatif) ne relevant pas du tarif C.

Etablissements d'enseignement supérieur relevant du périmètre géographique du Centre (Ile de France et Dom Tom) : Depuis 2011, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à passer une convention forfaitaire avec l'Université Paris Nanterre (conventions-types pour l'Ile de France, pour les DOM-TOM et - depuis 2015 - pour les établissements (de tout statut) partenaires de Comue(s) votées chaque année à la CFVU et au CA de l'Université), permettant contre un forfait annuel la non facturation à la journée ou à la demi-journée conformément à un barème, différencié pour chacune des trois conventions-types, prenant en compte les effectifs concernés. Dans tous les cas (convention ou non), les stages spécifiques (groupes) organisés sont facturés (au tarif C ou D selon le statut de l'établissement), qu'ils figurent ou non dans le plan de formation de l'établissement.

Cas particulier des Dom Tom :

- à la demande des Universités d'Outre-Mer, la convention-type qui les concerne prévoit un barème réduit, mais ne concerne que les préparations de concours (les stages relèvent du paiement à l'acte)
- En ce qui concerne les stages spécifiques, outre le tarif indiqué ci-dessus (800 euros par jour pour les Universités comme pour les collectivités territoriales), il est précisé qu'en cas de formation sur place les frais de déplacement et d'hébergement du ou des formateurs envoyés par Médiadix sont entièrement à la charge des établissements qui en ont fait la demande.

b) Préparation aux concours

Des préparations aux concours de l'administration ou des bibliothèques sont offertes respectivement par l'IPAG et par Mediadix. Les tarifs sont les suivants.

Préparations de concours	Tarif
Attaché d'administration de l'Etat	250 €
Institut régional d'administration (IRA) interne	250 €
Attaché principal d'administration de l'Etat (rectorat de Paris)	250 €
Attaché principal d'administration de l'Etat (autres)	321 €
Préparation externe en formation continue	500 €
Préparation Médiadix (prix par personne et par demi-journée)	50 € ^A 75 € ^B
Préparation Médiadix (prix par groupe ³ et par demi-journée)	500 € ^A 750 € ^B .

^A : Ce tarif s'applique aux personnels de bibliothèques ou centres de documentation relevant du Ministère de la culture, des collectivités territoriales, et de l'Assistance publique hôpitaux de Paris (APHP) ou d'autres hôpitaux publics ; il s'applique également aux personnels des bibliothèques relevant de la DGESIP (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), sauf en cas de convention forfaitaire entre les établissements ;

^B : Ce tarif s'applique aux autres personnels, y compris personnel des grands organismes (hors UMR) relevant de la DGRI (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)

Médiadix s'autorise à refuser le cas échéant, pour des raisons d'effectifs, les personnels autres que ceux travaillant dans des bibliothèques de l'Etat.

³ Un groupe ne peut être composé de plus de 15 stagiaires.

3 Les droits facultatifs

Les droits facultatifs sont acquittés par les stagiaires, qui souhaitent accéder à des prestations complémentaires, en supplément des droits de scolarité.

3.1 Droits pour l'accès aux supports médiatisés d'enseignement

Pour l'année universitaire 2018-2019, les diplômes de Licence diffusés via une plate-forme d'enseignement en ligne sont accessibles au tarif unique de 230 €.

Les diplômes de Master diffusés via une plate-forme d'enseignement en ligne sont accessibles au tarif de 260 €.

Les préparations à une agrégation via une plate-forme d'enseignement en ligne sont accessibles au tarif de 280 €.

3.2 Droit pour délivrance de duplicata de la carte d'étudiant multi-service.

En cas de perte ou de vol de la carte d'étudiant multi-service, la carte est remplacée contre le paiement d'une somme forfaitaire de 10 euros. Ce tarif est appliqué dès la première demande de duplicata et à la délivrance de tout nouvel exemplaire de carte.

3.3 Droit pour la transmission du parchemin de diplôme

Lors de la demande de délivrance du parchemin de diplôme, les stagiaires remettent au service des diplômes une enveloppe timbrée pour un envoi en recommandé avec avis de réception. Cette enveloppe est affranchie au tarif en vigueur selon la destination : France, Outre-mer, Union européenne, pays étrangers hors de l'union européenne.

3.4 Droits pour l'accès aux prestations proposées par le département CRL-LANSAD, Centre de Ressources en Langues pour spécialistes d'autres disciplines

Certificats	TOEFL ⁴ (anglais)	TOEIC ⁵ (anglais)	CLES ⁶ niv B1 / B2 (anglais, espagnol)	CLES niv C1	CLES avec UPP	Stage B2	CELI ⁷ (italien)
Formation / préparation au certificat	14h : 100 € UPN tarif plein ----- 90 € UPN tarif boursier	10h : 60 € UPN tarif plein ----- 50 € UPN tarif boursier				Stage anglais B2 10h : 70 € (UPN tarif plein) 60 € (UPN boursier) 150 € (tarif extérieur)	
Passation du certificat	(organisme extérieur)	75 € UPN tarif plein ----- 60 € UPN tarif boursier (convention ETS Global)	10 € (frais d'inscription UPN tarif plein) ----- 5 € (frais d'inscription UPN boursier) ----- 60 € (étudiants extérieurs inscrits dans d'autres Universités) pour IA + inscription à la passation du CLES (procédure à mettre en place avec la scolarité / Apogée ; pas de droits d'inscriptions supplémentaires) (habilitation de l'Université Paris Nanterre à délivrer le certificat)	20 € (frais d'inscription UPN tarif plein) ----- 15 € (frais d'inscription UPN boursier)	30 € sous réserve de la signature de la convention (hors paiement des enseignants)		100 € UPN (convention avec l'Université de Pérouse renouvelée en 2017 : 75% Université de Pérouse, 25% UPN) Responsable : Giuliana Pias (UFR LCE)
Informations complémentaires	Organisation de la formation par le CRL	Organisation des formations et des sessions par le CRL	Organisation des sessions par le CRL			Organisation par le CRL	Affichage par le CRL

⁴ TOEFL : Test of English as a Foreign Language (test demandé pour accéder à des études supérieures dans les pays anglophones)

⁵ TOEIC : Test of English for International Communication

⁶ CLES : Certificat de Langue de l'Enseignement Supérieur, délivré par les universités habilitées (UPN habilitée depuis 2011)

⁷ CELI : Certificato di Lingua Italiana

4 Annexes : Catalogue des tarifs des DU

Ne bénéficiant d'aucune subvention, les diplômés d'université s'autofinancent. Leur ouverture est conditionnée à un résultat bénéficiaire ; pour chaque DU, l'évaluation des recettes issues des inscriptions doit être supérieure aux coûts complets générés par la mise en place et la conduite de la formation.

Deux types de frais de formation sont prévus selon le statut du stagiaire de formation continue :

Tarif T1 :

Salarié bénéficiant d'une prise en charge par un tiers (entreprise, OPCA, OPACIF, employeur public ou associatif,...). Si la prise en charge ne couvre pas intégralement le tarif T1, la part restante due est à la charge du stagiaire, sans toutefois excéder le tarif T2.

Tarif T2 :

- appliqué au demandeur d'emploi indemnisé au titre de l'ARE ou non et bénéficiant d'une prise en charge par un tiers public (Pôle emploi, Région, etc...). Si la prise en charge ne couvre pas la totalité des frais de formation, la différence entre le T2 et la prise en charge de Pôle emploi correspond à des frais de gestion et d'inscription et reste à la charge du stagiaire.
- appliqué au demandeur d'emploi indemnisé ou non dont les frais de formation ne sont pas pris en charge : personne en reprise d'étude à sa propre initiative, fonctionnaire dans le cadre d'un Congé de formation professionnelle (CFP).

Un demandeur d'emploi ne peut s'inscrire à une formation sans y être autorisé par un accord écrit de Pôle Emploi. Le dernier relevé de situation « un avis de situation » est exigé lors de l'inscription administrative.

Lorsque la formation est aménagée sur deux années, le stagiaire, quelles que soient les modalités de financement, s'acquitte des frais de formation du diplôme au prorata des heures suivies chaque année.

Les frais de formation sont récapitulés dans le tableau suivant.

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	Responsable de formation	Qualité	Observations
DSP	DU Espaces maritimes et mondialisation : enjeux géopolitiques, économiques et juridiques	29/03/17	205 h	4 000 €	1 000 €	FORTEAU M. HAJJAMI N.	PR	
DSP	DU Droit de l'énergie, de l'investissement et de l'arbitrage international	12/05/14	130 h	6 400 €	3 900 €	BODEAU-LIVINEC P. LE BERRE C.		
DSP	DU Organisation et juridiction pénales internationales	12/05/14	200 h	2 500 €	1 500 €	EUDES M.	MCF	
DSP	DU Modes amiables de résolution des litiges	17/05/16	155 h	4 000 €	2 000 €	AMRANI MEKKI S.	PR	
DSP	DU Collège International du Droit	12/05/14	204 h	550 €		THOUVENIN JM. CHAUMETTE A.L.	PR MCF	
SEGMI	DU Diplôme d'Etablissement d'Etudiant Entrepreneur	19/01/15	120 h	450 €		KHANH HUNG TRAN	MCF	
SEGMI	DU Auditeur d'organisation publique	12/05/14	186 h	2 600 €		BENZERAFA ALILAT M .	MCF	
SEGMI	DU APPLIED	29/03/17	201 h	6 300 €		BENDRAOU R. PRADAT-PEYRE J.F	PR PR	

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	Responsable de formation	Qualité	Observations
SEGMI	DU carrière junior	12/05/14	200 h			RENAUT O. HAMZA BENNANI	MCF MCF	* 100€ EN CAS DE DOUBLE INSCRIPTION
LCE	Italien: culture et communication professionnelle	12/05/14	168 h	1 400 €	1 400 €	CONTARINI S.	PR	
LCE	Monde anglophone: perfectionnement en langue et communication	12/05/14	144 h	1 400 €	1 400 €	CRUNELLE A.	PR	
SPSE	DU Relation clinique et Psychothérapie psychanalytique avec le jeune adulte	12/05/14	252 h	4 200 €	1 700 €	DE KERNIER N CAMART N	MCF MCF	
SPSE	DU Chef de projet "Apprentissage et Formations en L" (CAFEL)	12/05/14	385 h	5 750 €	3 450 €	JEUNESSE C.	MCF	
SPSE	DU Handicap - pratiques et recherches	26/06/17	100 h TD et 200 h de travail personnel	1 700 €	1 700 €	SCELLE R.	PR	
SPSE	DU Fondamentaux de l'ingénierie pédagogique pour adultes (FIPA)	04/05/15	Entre 210 et 250 h	1 500 €	1 500 €	JEUNESSE C	MCF	

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	Responsable de formation	Qualité	Observations
PHILLIA	DU Business Développement Management de projet et entrepreneuriat	12/05/14	120 h	3 500 €	2 000 €	GIADAS M.	MCF	
PHILLIA	DU DPO Data protection officer (ex Correspondant Informatique et Libertés)	12/05/14	300 h	5 000 €	3 000 €	PAYEUR C.	MCF	Changement d'intitulé de la formation
PHILLIA	DU Digital Management	12/05/14	120 h	3 500 €	2 000 €	GIADAS M	MCF	
PHILLIA	DUCLA (tous niveaux)	12/05/14	48 h	250 €		MERLIER ESPENEL V	PRAG	Tarif de 280 € pour DU à distance (EAD)
PHILLIA	DU Espaces, écritures, architectures	12/05/14	60 h	400 €	300 €	HYPPOLITE P.	MCF	
PHILLIA	DU Ethique et société	04/05/15	120 h	1 500 €	350 €	RENAULT E.	PR	
PHILLIA	DU Formation des formateurs : rédaction/ conception d'écrits professionnels	04/05/15	96 h	1 500 €	350 €	SITRI F.	MCF	
PHILLIA	DU Humanités (à distance uniquement)	12/05/14	126 h	1 200 €		MERLIER ESPENEL V	PRAG	530 € pour EAD uniquement

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	Responsable de formation	Qualité	Observations
PHILLIA	DU Humanités, droit et gestion EAD	12/05/2014	168 h	1 200 €		DUCHENE P.	MCF	530 € pour EAD uniquement
PHILLIA	DU Marketing Interculturel	12/05/2014	120 h	3 500 €	2 000 €	GIADAS M.	MCF	
PHILLIA	DU Management des ressources humaines en environnement numérique	12/05/2014	120 h	3 500 €	2 000 €	GIADAS M.	MCF	
PHILLIA	DU Pratiques interculturelles : création et patrimoine (langue, culture et société)	12/05/2014	154 h	400 €		LABORIE JC	MCF	
PHILLIA	DU Savoir analyser les films	12/05/2014	108 h	1 500 €		LEDOUX A.	MCF	
PHILLIA	DU Savoir analyser les mythes EAD et PRES	PRES 12/05/2014 EAD 29/03/2017	PRES : 54 h EAD : 60 h	EAD 1 200 €	EAD 450 €	VIDEAU A	PR	
PHILLIA	DU Savoir convaincre EAD et PRES	12/05/2014	90 h	1 200 €	400 €	DUCHENE P..	MCF	Tarif de 430 € pour EAD uniquement
PHILLIA	DU Théâtre : du texte à la représentation	04/05/2015	108 h	1 500 €	350 €	SILHOUETTE M. TRIAU C.	PR PR	

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	Responsable de formation	Qualité	Observations
PHILLIA	Certificat de perfectionnement en langue et culture françaises (PLCF)	12/05/2014	72 h	800 €		LOUYS G	MCF	FETE Formation sur 1 semestre. Possibilité de faire 2 semestres, au tarif de 700 €
PHILLIA	DU Approfondissement en langue et civilisation française.	12/05/2014	240 h	2 800 €	625 €	SAUVAGE E.	PRAG	FETE
PHILLIA	DU Etudes élémentaires en langue et civilisation françaises	12/05/2014	228 h	2 800 €	625 €	GANDOULY	PRCE	FETE
PHILLIA	DU Etudes françaises contemporaines	12/05/2014	192 h	2 800 €	625 €	LOUYS G.	MCF	FETE
PHILLIA	DU Etudes françaises en sciences humaines et sociales	12/05/2014	168 h	2 800 €	625 €	SEROBAC M.	PRAG	FETE
PHILLIA	DU Initiation à la langue et la civilisation française	12/05/2014	228 h	2 800 €	625 €	HEIMBURGER M.	PRCE	FETE
PHILLIA	DU Méthodes et pratiques de l'édition critique en EAD et présentiel	29/03/2017	72 h	1 200 €	800 €	DUFLO C. PEUREUX G.	PR	
PHILLIA	DUCLA langues anciennes Latin niveau 4 confirmé en présentiel	29/03/2017	48 h	250 €		HUMEAU M.	MCF	

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	Responsable de formation	Qualité	Observations
PHILLIA	DUCLA langues anciennes Latin niveau 4 confirmé en EAD	29/03/2017	48h	280 €		HUMEAU M.	MCF	
SSA	DU Gestion de l'emploi et organisation du travail 1ere et 2e année	12/05/2014	282h	500 €		LANNEAU R	MCF	Tarifs fixés dans une convention en cours de négociation.
SSA	DU Médiations du passé : histoire, patrimoine, mémoire	12/05/2014	76h	2 000 €	950 €	THOMAS R.	MCF	Demande d'un tarif de groupe pour une institution qui enverrait plusieurs agents pour être formés. 1500€ par personne entre 1 et 2 personnes. 4000€ pour un groupe entre 3 et 4 personnes
SSA	DU Projet Engagement Solidaire	12/05/2014	120h	???		FABRE A.	PRAG	DU destiné à nos étudiants. Exonération des frais (RSU)
STAPS	DU "Ostéopathie du Sport"	12/05/2014	216h	2 500 €	2 200 €	DRISS T	MCF	
STAPS	Diplôme Inter-Universitaire Sciences du Mouvement Humain	12/05/2014	75h	1 950 €	1 150€ €	DRISS T.	MCF	

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	FI	Responsable de formation	Qualité	Observations
STAPS	DU Responsable de structures sportives	12/05/14	385h	5 500 €	2 500 €		MULLER JL. LEROUX N.	MCF MCF	
STAPS	DU CONSTELL (ex MoDylang) Processus et troubles des apprentissages : approches verbales et non verbales	04/05/15	240h	Exonération	Exonération	Exonération	BOGLIOTTI C DE MARCO G	MCF PR	Exonération. Les étudiants payent leurs droits à l'ISRP qui reverse la somme correspondante à UPN
SFC	DU Coach en transition professionnelle (ex Bilan de compétences, validation des acquis et gestion des carrières)	01/06/15	537h	9 500 €	3 500 €		QUINIO B.	MCF	
MEDIADIX	DU Techniques documentaires et médiation culturelle	12/05/14	400 h et 140 h de stage	3 200€	1 100€		ANTONUTTI I.	CONS. BIBL	
IPAG	DU Commandes publiques	12/05/14	200h	5 000 €	4000 €	3 000€	FOLLIOT LALLIOT L.	PR	
IPAG	DU Commandes publique internationale	04/05/15	150h	5 000 €	4000 €	3 000€	FOLLIOT LALLIOT L.	PR	
IPAG	DU Droit et grands enjeux du monde contemporain	12/05/14	1 ^{ere} année 84h 2 nd année 36h	400 € 400€			RRAPI P.	PR	Formation aménagée sur 2 années

Structure de rattachement	Diplôme	Date d'habilitation	Volume horaire	T1	T2	FI	Responsable de formation	Qualité	Observations
SUFOM	DU préprofessionnalisation aux métiers de l'Enseignement - niveau 1	22/03/17	L2 78H			150€	BORTOLUSSI B DESMET M.	MCF	Ces DU sont destinés aux étudiants n'ayant pas accès au PPE Enseignement. La formation accepte également les étudiants provenant d'autres établissements.
SUFOM	DU préprofessionnalisation aux métiers de l'Enseignement - niveau 2	22/03/17	L3 96H			150€	BORTOLUSSI B DESMET M.	MCF	
SUFOM	DU préprofessionnalisation aux métiers de l'Enseignement - niveau 1 et 2	22/03/17	246H	1300€	1 300€		BORTOLUSSI B DESMET M.	MCF	
SUFOM	DU Prépa métiers de l'enseignement	29/03/17	Formule A (niveau1) : 198h + 48h Stage TD Formule B (niveaux 1 et 2 sur 1 an) : 324h + 24h de stage			300 € 1 300 €	BORTOLUSSI B DESMET M.	MCF	